

Québec, le 30 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponse à la pétition déposée le 19 mars 2025 par la députée de Westmount–Saint-Louis, Jennifer Maccarone, sur l'obtention de vestes de protection aux agents des services correctionnels du Québec

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 19 mars 2025, la députée de Westmount–Saint-Louis, Jennifer Maccarone, déposait une pétition à l'Assemblée nationale portant sur une demande de fournir des vestes de protection aux agents des services correctionnels (ASC) du Québec dans l'exercice de leur fonction afin de garantir leur intégrité physique.

À ce jour, les ASC portant l'arme à feu de service à l'extérieur de l'établissement de détention (ED) dans le cadre de leurs fonctions sont équipés de vestes pare-balles.

Ainsi, dans un souci de toujours offrir les meilleurs équipements de sécurité à son personnel et afin de déterminer le meilleur choix d'équipement de protection individuel en fonction des tâches du personnel ASC, des échanges entourant le port des vestes pare-balles et de la possibilité d'y ajouter la double protection pour les ASC à l'extérieur des ED se poursuivent depuis plus d'une année au ministère de la Sécurité publique (MSP), et ce, en étroite collaboration entre le Sous-ministériat des services correctionnels (SMSC), la Direction de la santé et sécurité (DSS) de la Direction générale des ressources humaines et le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (SAPSCQ). À noter que dans le cadre de ces discussions, une protection pare-pic additionnelle à la veste pare-balles est en évaluation. Un banc d'essai des vestes pare-balles, qui inclura éventuellement l'ajout de plaques pare-pic, est actuellement amorcé en vue de recueillir les commentaires.

... 2

Par ailleurs, le MSP se montre toujours ouvert aux présentes préoccupations du personnel ASC et est déjà en action afin d'évaluer le déploiement d'un autre type de veste adapté aux besoins du milieu.

Bien que l'agression d'un ASC à l'Établissement de détention de Sorel le 1^{er} décembre 2024 n'impliquait pas d'arme ou de pic artisanal, le 12 décembre 2024, une demande du SAPSCQ a été officiellement transmise au MSP en vue de l'ajout d'un équipement de protection individuelle, soit des vestes pare-pic pour l'ensemble des ASC travaillant à l'intérieur des ED. Des discussions sont entamées depuis avec le SAPSCQ.

D'ailleurs, le comité conjoint, composé des membres du SMSC, de la DSS et du SAPSCQ produit actuellement une analyse des besoins et émettra des recommandations aux autorités afin d'obtenir l'autorisation de mener un banc d'essai pour différents modèles de veste. Des échanges ont également eu lieu précédemment avec Service correctionnel Canada afin d'aborder les équipements utilisés de leur côté.

C'est donc en parallèle au dossier des vestes pare-pic que le MSP poursuit ses travaux dans le choix des prochaines vestes pare-balles. Ces deux dossiers sont traités de façon distincte étant donné que les deux équipements de protection individuelle en question protègent chacun des risques différents couverts par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

En somme, la concertation entre les différents acteurs impliqués du MSP et du SAPSCQ dans le cadre de ces travaux démontre toute l'importance qui est accordée à la santé et à la sécurité de notre personnel.

Rappelons que différentes mesures sécuritaires et méthodes de travail sont aussi utilisées en complémentarité avec l'ajout d'équipements de protection individuelle pour le personnel afin d'accroître la sécurité globale dans les ED du Québec. De surcroît, des travaux pour assurer la sécurité des ASC sont en cours :

- Ajout de systèmes de détection de drones;
- Ajout de scanners corporels pour la fouille des personnes incarcérées;
- Ajout d'arches de détection et appareils à rayons X améliorant la fouille des visiteurs et des membres du personnel;
- Sécurisation de nouvelles cours extérieures;
- Développement de nouveaux modèles de fenêtres de cellules plus sécuritaires;
- Acquisition d'appareils portatifs de détection de cellulaires de contrebande;
- Projets visant à lutter contre l'utilisation de cellulaires de contrebande (ex.: perturbation/brouillage d'ondes);
- Acquisition de dispositifs portatifs à rayons X visant la découverte de caches de contrebande difficiles à repérer.

Au-delà des mécanismes de contrôle physiques, des armes intermédiaires, des équipes correctionnelles d'intervention d'urgence, plusieurs autres mesures se poursuivent, telles que le développement en continu du renseignement correctionnel en collaboration avec nos partenaires policiers, l'amélioration de la formation et des compétences du personnel en matière d'intervention ainsi que les efforts constants pour favoriser le recrutement et la rétention du personnel ASC.

En conclusion, nous tenons à réitérer que le ministère accorde une importance primordiale à la création d'un environnement sécuritaire pour les ASC et prend très au sérieux toutes les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité de son personnel.

Cependant, en raison des démarches en cours concernant l'analyse en matière de déploiement des vestes de protection, nous ne pouvons divulguer d'informations relativement à celles-ci afin d'éviter de nuire à l'avancement des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,



François Bonnardel

N/Réf. : 2025-10974